



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 119740

Texte de la question

M. André Chassaigne interpelle M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les effectifs de l'administration pénitentiaire. En effet, la charge de surveillance des détenus en extraction, transfèrement ou hospitalisation incombait encore récemment aux forces de police et de gendarmerie. Or, le transfert de cette charge à l'administration pénitentiaire est en cours de réalisation, mais certains représentants du personnel dénoncent, dans cette perspective, le manque de concertation et de garanties de moyens matériels ou humains supplémentaires. Pourtant, selon les rapports Fougier de 1995 et Belutteau de 2004, ce transfert nécessiterait la création de plus de 2 200 emplois dans l'administration pénitentiaire. Alors que des décisions de transfert de nouvelles charges sont attendues, il lui demande une réelle adaptation des moyens et des effectifs de l'administration pénitentiaire à ses nouvelles responsabilités.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119740

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 2007, page 2047